

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2012

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le neuf mai à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 mai 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH
M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC
M. DUQUESNE Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY
Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS Mme BAS
M. LETELLIER M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT
M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE
M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

ONT DONNE POUVOIR : Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à
Mme AUBIN M. BLOCH à M. MONNIER.

EXCUSES : M. RABEH M. BERTRAND M. DEBUS.

ABSENTS : Melle WOELFLÉ Mme PENSIVY.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 9 mai 2012 ouverte.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 10 avril 2012 au 2 mai 2012 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ ADHESION DE LA VILLE DE POISSY A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION D'UNE INTERCOMMUNALITE ENTRE LES COMMUNES D'ACHERES, DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE ET DE POISSY

Le Maire :

Je vais vous faire une légère présentation. Je ne vais pas vous infliger une narration de toutes les péripéties que nous vivons depuis pas mal de temps et qui nous conduisent aujourd'hui à cette phase un peu symbolique. Je vous rappelle que la CDCI avait arrêté un schéma, que l'on a décidé d'ester en justice et que le préfet a le droit de revoir sa copie après l'arrêt. L'adhésion de notre commune à l'association de préfiguration d'une intercommunalité, celle que nous avons en tous les cas pour notre part toujours considérée comme le cœur des coopérations possibles entre nous et les collectivités locales voisines, cette intercommunalité qui se construit et évidemment celle qui regroupe les villes de Poissy, d'Achères et de Conflans-Sainte-Honorine ... Les péripéties auxquelles j'ai fait une allusion rapide au début sont néanmoins résumées dans le rapport de présentation de ce point principal de l'ordre du jour de ce Conseil municipal extraordinaire. Je tiens juste à vous souligner deux éléments simples et importants qui sous-tendent notre adhésion à cette association de préfiguration d'une intercommunalité entre les communes de Poissy, Achères et Conflans. Nous l'avons dénommée la P.A.C. pour des facilités pratiques.

La P.A.C. est d'abord le produit d'une longue et persévérante cohérence à laquelle je m'attache dans l'exercice de tout ce que j'entreprends au bénéfice de notre ville, une cohérence qui, aujourd'hui, trouve un écho auprès de ceux qui furent rétifs à cette idée d'une agglomération, y compris parmi les représentants de l'Etat qui ont progressé dans la compréhension de notre résolution, résolution à construire ensemble une intercommunalité ouverte, faite de cohésion et de complémentarité, d'une communauté de projet et de développement d'une vitalité partagée d'un même bassin de vie et de perspective. Je rappelle que la P.A.C. comprend à peu près 90.000 personnes, qu'elle est dans la même démarche que celle de l'O.I.N. et que nous sommes ensemble avec ces villes dans la confluence associée à la réflexion avec les Deux Rives et Cergy-Pontoise. Vous pourrez retrouver tous ces desseins et toutes ces cohérences dans une déclaration fondatrice commune des 3 maires. Nous sommes en train de la finaliser. Nous ne manquerons pas de la rendre publique, bien sûr. C'est absolument logique. Vous retrouverez ainsi toutes les déclinaisons de cette cohérence dans les exigences incluses dans le projet de statuts qui sera mis dans le dossier de consultation en attendant son adoption à l'assemblée générale prévue à cet effet. Vous pouvez le consulter en mairie, bien sûr, sans problème.

Le deuxième élément que je tiens à souligner concerne la notion même de préfiguration. Cette notion implique une démarche qui est encore à parfaire, à parachever, avant que l'on aboutisse rapidement mais sûrement à la création d'un établissement public de coopération intercommunale.

Je m'arrêterai là. Je vous rappelle que cela doit repasser à la CDCI. Il faut que cela soit de nouveau voté. Ce n'est pas fait. Mais, avant tout, il faut que l'on commence réellement à pouvoir travailler. J'attends vos remarques et vos réflexions car la concertation, les études, les discussions et les décisions formelles sont bien sûr à venir. J'ai bon espoir que tout cela se conduise avec sérénité, sérieux et efficacité, car, comme vous le savez (et c'est une pointe d'humour), le changement, c'est maintenant, y compris dans les Yvelines.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous venez de rappeler (et vous avez bien fait) que nous étions ce soir dans une séance extraordinaire du Conseil municipal. J'ai essayé de savoir pourquoi (lorsque j'ai reçu l'ordre du jour). Je me suis dit que cette séance n'était peut-être pas prévue dans le calendrier et qu'en ce sens-là, elle était extraordinaire. Peut-être aussi parce que nous devons deviser, échanger, en tous les cas qu'il nous soit présenté le projet d'aménagement du quartier de la Coudraie (comme cela avait été dit par vous-même la dernière fois dans cette salle). C'était une vraie séance extraordinaire qui pouvait s'annoncer. En fait, elle est extraordinaire car ce point-là n'est pas à l'ordre du jour. Et elle est extraordinaire car un autre point est à l'ordre du jour (qui n'était absolument pas prévu), que nous avons découvert, celui d'une nouvelle tentative de faire une association de préfiguration (la deuxième). Vous faites de l'humour. Je dirais jamais 2 sans 3. Faut-il rappeler que la première était une association de préfiguration pour en son temps essayer de faire et de travailler avec un certain nombre de communes (Villennes, Orgeval, ...). Je ne vais pas toutes les citer ici ce soir. Et pourquoi ne pas essayer de faire en sorte qu'il y ait une communion entre la Ville de Poissy et la communauté de communes des Deux Rives de Seine ? Sauf qu'il avait peut-être été oublié ou pas bien mentionné que ce n'était pas Poissy seule, mais Poissy, Achères et Conflans. Ensuite, tout le monde l'a bien compris. Evidemment, il était compliqué à la communauté de communes des Deux Rives de Seine, forte à l'époque de 65.000 habitants, de récupérer comme cela, tout d'un coup, pratiquement 95.000 habitants. Donc, cela a bloqué le processus. Ces 3 communes refusent une association avec Saint-Germain (en tous les cas les communes qui l'entourent - cette fameuse communauté de communes dite « Seine et Forêts ». Ce sont les débats que nous avons eus justement lors de la décision ou du vote de ce schéma départemental. Aujourd'hui, on revient. On nous ressert un plat. Le calendrier n'est sans doute pas anodin, politiquement parlant. On nous ressert donc ce plat constitué de Poissy, d'Achères et de Conflans. Dans le rapport de présentation et dans les quelques mots que vous venez de prononcer, je ne vois toujours pas l'ombre d'un projet commun. Je dis « je » mais je m'exprime bien évidemment au nom de mes collègues - « je » parce que je me souviens des débats que nous avons eus en préfecture. On parle de confluence. OK. Cela intéresse toute notre région, à la fois la communauté de communes Seine et Forêts et la communauté de communes des Deux Rives de Seine. Pourquoi se particulariser ? Pourquoi faire comme un obstacle ? J'avais dit en son temps (mais je le redis ce soir) que le mur de Berlin était tombé en 1989. On a abattu un mur à la fin du 20^{ème} siècle. Ce n'est pas pour en refaire un aujourd'hui entre deux ensembles régionaux. On ne voit pas pourquoi ou quel est l'intérêt d'avoir cette communauté de communes. Qu'il y ait une communauté philosophique et politique ... Cela, on l'a tous compris. Mais allons au-delà. De quoi s'agit-il ? On va réfléchir. Certes, l'année est déjà bien entamée. On a jusqu'au 31 décembre 2012 pour pouvoir faire avancer les choses, revenir devant la Commission départementale. Le préfet, lui, aura jusqu'au 1^{er} juin 2013 pour prendre les dernières décisions. Donc, on a encore un petit peu de temps. Mais (je le redis) pour quoi faire ? La seule chose très intéressante dans ce document est au moins la participation à hauteur de 1 euro par habitant. Cela veut dire que l'on va créer un fond de roulement de 95.000 euros qui va pouvoir permettre à un cabinet d'études, à une officine quelconque, de réfléchir. Il est dommage que ce ne soit pas les

élus qui réfléchissent eux-mêmes à leur devenir, à leur projet. Il est aussi dommage de ne pas y associer les services de l'Etat. Cela coûterait moins cher. 95.000 euros ... C'est une somme. Donc, avec tout ce que je viens de dire, vous ne serez pas surpris que nous votions contre ce projet.

Le Maire :

Il y a plusieurs points.

Il ne vous a pas échappé quand même que le schéma qui a été voté par le préfet (sous la pression des élus UMP de ce département) est réellement politique. Conclusion : depuis que le schéma a été voté, les Villes de Marly-le-Roi, de Louveciennes et de Saint-Germain-en-Laye ne nous ont jamais contactés. Jamais. Pour elles aussi, c'est exactement la même chose. Elles ne voient pas très bien ce qu'elles vont faire avec Poissy. C'est la première des choses. Par contre, le président de la communauté de communes des Deux Rives de Seine, lui, nous a contactés. On a échangé avec lui. Et l'on a échangé sur des possibilités d'avenir pour pouvoir se rejoindre, ce qui répond à la peur qu'il avait. On est tout à fait convaincu que l'avenir de notre secteur va des Mureaux à Saint-Germain-en-Laye (je suis seul à le dire jusqu'à aujourd'hui mais je continuerai à le dire). C'est-à-dire qu'il faut une grande agglomération pour faire le pendant à l'agglomération de Cergy-Pontoise, voire celle de Versailles, voire autre. Les villes qui ont été choisies pour des besoins stratégiques et politiques ... Ce n'était pas très correct. Dans cette démarche, ce n'est pas comme cela que les gens se marient ou peuvent vivre ensemble. Mais nous avons continué à travailler avec Achères, avec Conflans, avec la communauté de communes des Deux Rives de Seine, dans la confluence, dans l'O.I.N. On continue à réfléchir. Nous n'avons rien contre les villes qui ont été choisies pour aller avec nous. Nous les apprécions. Mais elles ne nous ont pas contactés. Elles n'ont vraiment pas besoin de nous. C'est-à-dire qu'elles pourraient elles-mêmes faire leur intercommunalité, déposer leurs statuts et faire des choix a minima. Elles avaient l'air d'avoir envie de faire des choix a minima.

1 euro maximum par habitant. Ce n'est pas du tout pour exclure les élus puisqu'il est prévu dans les statuts (il faut aller les voir) que des élus seront désignés. On pourra même faire des réunions particulières entre nous.

M. RAYNAL :

Avec l'opposition ?

Le Maire :

Avec l'opposition. J'ai toujours associé l'opposition à ces réflexions, pour voir si l'ont fait une communauté d'agglomération ou une communauté de communes, sur les décisions à prendre ensemble, pertinentes, pour déléguer à l'intercommunalité ou au futur EPCI. Il y a ce qui est obligatoire et ce qui ne l'est pas. Je crois qu'il faut aller jusqu'au bout de la démarche. Il n'est pas question de faire un mur, une barrière. Il est question de passer par des étapes. Je pense que l'on pourrait arriver à se rejoindre pour avoir la même vision de l'avenir. La seule différence consiste en notre proposition de passer par une étape intermédiaire qui est la création de la P.A.C. car nous avons beaucoup de projets en commun, beaucoup de projets difficiles. Il y a le port d'Achères. Il va falloir en débattre. Nous n'avons pas forcément les mêmes positions. Nous avons des projets sur la mobilité. Il y a la problématique de l'A 104. De nombreux sujets nous obligent à discuter ensemble. Il faut pouvoir décider. Du reste, la signature d'un futur protocole

sur la confluence pour pouvoir rester et être financé est en train de se mettre en place et en œuvre. Je pense que l'on va aussi en parler prochainement. Tout cela concerne la préparation de l'avenir. Quelle réflexion pourrait-on avoir (je le répète ici) avec Marly-le-Roi et Louveciennes qui n'ont aucun intérêt quant à notre avenir ?

Pour différentes raisons (on ne va pas refaire l'histoire), je souhaite (c'est une autre démarche) que Poissy reste la ville centrale de cette intercommunalité future. Si l'on ne crée pas cette P.A.C. ou s'il n'y a pas de préparation, Poissy sera amalgamée à plusieurs villes, alors que c'est l'une des villes les plus importantes du secteur, avec Saint-Germain, bien sûr. Mais on n'est pas forcément en compétition. En tous les cas, Poissy doit rester la ville centrale. C'est un combat important que je mène quotidiennement avec l'ensemble des maires. Notre ville doit rester centrale. D'abord, c'est une ville royale, comme Saint-Germain-en-Laye. C'est l'histoire. Mais c'est aussi une ville qui, par la réalité de son foncier, la réalité de ses transports, la réalité de l'aménagement futur de son territoire, doit garder la main pour pouvoir discuter avec les autres communes. L'intercommunalité, c'est une chose. Notre ville en est une autre. Il ne faut pas perdre cette place importante et cruciale à Poissy. Je ne souhaite pas la perdre. Cela ne va pas être facile. Ce n'est pas simple. Mais, en tous les cas, il ne faut pas que Poissy perde son identité ni sa force de développement économique. On est dans cette démarche-là.

Donc, vous pouvez voter contre. C'est une position qui peut être politique. Mais je pense que, dans la tête du préfet, dans la tête d'un certain nombre d'élus (même de votre sensibilité), cette réflexion commence à avancer. J'ai toujours dit que la Ville de Saint-Germain-en-Laye pouvait venir nous rejoindre si elle le voulait. On l'accepterait. Mais il n'y a pas forcément de cohérence à accepter les autres villes. J'ai l'impression que le préfet ne sait pas très bien quoi faire des autres villes situées autour de Saint-Germain et qui ont aussi une histoire commune avec elle. Il faut peut-être qu'elles restent avec.

M. RAYNAL :

Puis-je ajouter quelque chose ?

Le Maire :

Oui. Bien sûr.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Ce n'est pas qu'un vote politique. Cela fait déjà plusieurs mois que vous réfléchissez avec les 2 autres communes pour pouvoir faire la P.A.C. Donc, rien n'empêchait la constitution de cette association de préfiguration depuis 6 ou 9 mois. Elle se fait aujourd'hui. Cette position n'est pas que politique. Ce dossier est un chèque en blanc. Excusez-nous. Vous nous avez déjà entendu le dire plusieurs fois ici. On ne sait pas où l'on va.

Par contre, j'ai noté quelque chose dans votre propos. Peut-être y a-t-il eu un lapsus. Je ne sais pas. Mais vous avez bien parlé d'un ensemble territorial régional des Mureaux jusqu'à Saint-Germain. En fait, c'est jusqu'à Conflans-Sainte-Honorine, le long de la Seine. A ce moment-là, par définition, vous englobez la communauté de communes des Deux Rives de Seine. Et, à ce moment-là, Poissy devient un socle du système. Par opposition à un autre ensemble régional, tout cela a une cohérence territoriale.

Pour le reste, je n'en parlerai pas ce soir. Je ne me prononcerai pas ce soir. On verra après. Mais, si c'est un premier acte, autant aller beaucoup plus loin tout de suite. Il faudra convaincre tous les membres de la CDCI de faire comme cela. Pourquoi pas ? Et peut-être que l'Etat changera d'avis dans les mois qui viennent. Ce n'est pas impossible non plus. Donc, on verra. Mais autant aller jusqu'au bout du processus. Alors que, là, c'est un premier acte qui, pour nous, est à mon sens vraiment superflu et, surtout, qui ne nous apporte aucun élément. Quand il y aura des conclusions sur la table ou même quand il y aura des réunions de travail où l'on pourra imaginer des projets communs ... Moi, je rêve de faire des projets communs avec Conflans-Sainte-Honorine. Je ne les ai pas encore trouvés mais ils doivent exister. Ce n'est pas forcément une logique de territoire. C'est ce que je pense. Maintenant, avec d'autres territoires ... Pourquoi pas ? Si les territoires changent, on en reparlera.

Le Maire :

C'est toujours ce qui a été mis en avant. Conflans-Sainte-Honorine ... C'est le bout du département. Conflans-Sainte-Honorine avait deux choix. : faire comme Maurecourt, c'est-à-dire rejoindre le Val-d'Oise, ou rester dans les Yvelines. Elle a fait le choix de rester dans les Yvelines. Acceptons ce choix.

Entre la communauté de communes des Deux Rives de Seine et la P.A.C., il y aura la complémentarité, la réflexion sur les projets.

A Carrières-sous-Poissy, on va construire x logements. 4.000 personnes vont arriver. J'ai vu cela dans la presse. Le Maire de Carrières dit toujours qu'il va construire plein de choses.

Il y a la problématique sur les transports, sur les ponts (comment traverse-t-on la Seine ?) Même s'il y a des EPCI différents, on sera bien dans l'obligation de se mettre autour de la table et de discuter. C'est indéniable.

Heureusement que l'on est dans le cadre de l'O.I.N. On ne sait pas non plus ce que les O.I.N seront demain. Il ne vous a pas échappé qu'il va y avoir un changement de gouvernement, un changement de président. Tout cela va évoluer. On ne sait pas ce qu'il y a dans les cartons.

En même temps, j'ai toujours été partie prenante et clair pour proposer à la communauté de communes des Deux Rives de Seine de nous rejoindre ou que nous la rejoignons. J'ai même proposé aux Mureaux de venir tout de suite pour que cela se fasse très vite. Il se trouve que le maire des Mureaux préfère aussi passer par une étape, que nous faisons peur à la communauté de communes des Deux Rives de Seine, et qu'il nous reste la P.A.C. sur laquelle il y a des valeurs. On a des histoires en commun (que ce soit la Seine, l'aménagement des bords de Seine, le port d'Achères, l'A 104, ...). Il y a aussi des visions culturelles. Il y a un théâtre à Conflans. Il y a un théâtre à Achères. Il y a un théâtre à Poissy.

M. RAYNAL :

Il y a des projets communs.

Le Maire :

Voilà. Il y a plein de projets communs que l'on peut arriver à construire. Vous verrez que l'on va y arriver. Je le pense. En tous les cas, je me bats pour cela.

Mais je voudrais juste souligner (je l'ai dit aux maires de Conflans et d'Achères qui, eux, ont la même démarche pour leur ville, ce qui est tout à fait légitime et respectable) que Poissy est quand même la ville la plus grande, qu'elle doit rayonner, et qu'elle doit rayonner dans l'intercommunalité. On ne peut pas rejoindre une ville comme Saint-Germain pour que l'on ne parle plus que de l'intercommunalité de Saint-Germain. Il ne s'agit pas d'un combat entre Saint-Germain et Poissy. Cela n'a aucun intérêt. Mais, en tous les cas, en terme d'image, en terme de symbole et en terme de valeur, je crois qu'il faut défendre cela. Je vais prendre un exemple. Il y a ce soir une pièce de théâtre ou des chants. Ce sont les gens de Villennes qui viennent chez nous. Villennes était dans l'intercommunalité première, avec laquelle on avait fait la préfiguration. Elle a fait le choix de rejoindre la communauté de communes des Deux Rives de Seine. Cela pose une interrogation. Beaucoup de gens nous demandent le théâtre. Continue-t-on de le donner à Villennes ou lui propose-t-on d'aller au théâtre d'Andrésy, de Chanteloup ... ? Ce sont de vraies questions. On ne peut pas d'une certaine manière faire un choix précis d'une intercommunalité et en même temps se servir des infrastructures des villes que l'on n'a pas voulues. Cela peut aussi être une interrogation. On n'est pas comme cela. On a laissé le théâtre aujourd'hui car on le pouvait. Il faut être intelligent. Mais c'est pour vous montrer qu'il peut y avoir à des moments donnés des discussions. Les gens de Villennes et de Médan utilisent notre piscine. Ils utilisent nos gymnases. Ils utilisent plein de choses. Et Villennes a fait le choix d'aller dans une autre intercommunalité. Je trouve cela regrettable car j'aurais souhaité pouvoir faire une intercommunalité, au moins avec Villennes et Médan, par rapport à la Seine. Si Orgeval et Morainvilliers ne le voulaient pas ... C'était autre chose. Mais cela n'a pas pu se faire.

Donc, on fait la P.A.C. Je crois qu'il faut défendre cette logique pour notre ville, en sachant très bien qu'il ne faut pas mentir à nos concitoyens. Demain, il y aura un rapprochement avec la communauté de communes des Deux Rives de Seine, un rapprochement avec Les Mureaux et une intercommunalité d'agglomération beaucoup plus large et beaucoup plus grande si l'on veut résister à Versailles, à Cergy-Pontoise, et avoir un aménagement cohérent et concerté de notre territoire. Il y a aussi un risque, celui que le Val-d'Oise nous mange, indirectement. S'agissant de la confluence, la communauté de Cergy-Pontoise a quand même été porteuse de toute cette dynamique. Elle s'est mise centrale. C'est bien. Cela a un intérêt. Mais, en tous les cas, elle n'a pas non plus fait cela pour rien.

M. RAYNAL :

Vous savez comme moi que Cergy-Pontoise est coincée. Son débouché, c'est d'aller vers les Yvelines.

Le Maire :

C'est nous. Et je ne veux pas non plus que Poissy soit oubliée. Cergy-Pontoise a une université, un certain nombre de choses. Nous avons la chance (avec Achères, du reste) d'avoir encore beaucoup de foncier et de pouvoir travailler et penser notre avenir. C'est ce que l'on fait déjà sur le quartier Eoles mais ce que l'on va faire sur Poncy, ce que l'on fait dans le cadre de la réflexion sur la Coudraie. On parlera du P.L.U. de la Coudraie. Quand on réfléchit de manière globale, il faut que l'on puisse donner de la force pour que notre ville puisse s'installer demain dans une intercommunalité ou une agglomération plus grande, avec une force beaucoup plus structurée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je suis quand même désolé de vous rappeler que ce n'était pas moi qui était là pendant 25 ans. Cette intercommunalité ne s'est pas faite. Si elle s'était faite, on ne serait pas aujourd'hui en train d'essayer de rattraper un retard. C'est regrettable. On ne va pas parler du passé. C'est regrettable mais c'est comme cela.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 12 voix contre :
Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER M. MARIETTE Melle DOMONT
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

2°/ BUDGET PRINCIPAL 2012 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € - ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE POISSY

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

En décembre dernier, le Conseil municipal a autorisé le versement anticipé d'une partie de la subvention 2012 aux associations conventionnées en fixant ce montant à 50 % de la subvention 2011. Cette règle concernait toutes les associations conventionnées, sauf une : l'Office de Tourisme. En effet, la convention qui liait l'Office de Tourisme à la municipalité est arrivée à terme le 30 avril 2012. De ce fait, elle n'a reçu que les 4/12^{ème} de la subvention 2011.

Aujourd'hui, avec la délibération suivante, la convention qui relie la Ville à l'Office de Tourisme va être prolongée d'un an, ce qui permettra de verser le complément à cette association au titre de la subvention 2012 qui lui a été réservée dans le budget 2012.

Le Maire précise que les élus membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Poissy ne peuvent pas prendre part au vote.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme DRACOULI M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC
Mme XOLIN.**

3°/ PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE POISSY

Le Maire :

Comme vous l'a dit Monsieur DUQUESNE, il est proposé de proroger la convention d'objectifs et de moyens qui a été conclue le 30 avril 2009, en espérant que l'on puisse vous présenter très rapidement une nouvelle convention d'objectifs et de moyens.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Juste une question, peut-être technique. Par rapport à la chronologie, ne vaudrait-il pas mieux voter cette délibération d'abord car elle prolonge, grâce à l'avenant. Ensuite, on vote le budget. Là, on vote quelque chose pour une association dont la convention s'est arrêtée à la fin du mois d'avril.

Le Maire :

On en prend acte.

M. RAYNAL :

Cela me paraît plus logique.

Le Maire :

On est d'accord.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme DRACOU LI M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC
Mme XOLIN.**

**4°/ PROLONGATION DE LA CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION DE LA
HALTE FLUVIALE ENTRE LA VILLE DE POISSY ET L'OFFICE DE TOURISME
DE POISSY**

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

Merci, Monsieur le Maire.

C'est dans le droit fil de ce que nous venons de voter. Je vous avais présenté le projet de convention de sous-occupation de la halte fluviale en son temps. Il faut, là également, prolonger d'un an cette convention, d'autant que les croisières reprennent à l'Office de Tourisme dès le 12 mai prochain. Donc, c'est vraiment demain, quasiment. Je vous invite à participer à cette reprise car ce sera une croisière sur le thème des impressionnistes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Je voudrais juste noter quand même avec un peu d'humour (puisque l'on a un peu de temps) que le MODEM vote maintenant avec l'UMP (c'est pour qu'on le sache).

Mme de VAUCOULEURS :

Le MODEM n'a pas fini de vous étonner.

Le Maire :

Bonne soirée.